

11.2.6.2 du Regl. EU2015/1998: Formation Initiale des personnes accédant la ZSAR sans escorte et Formation Référent/Correspondant Sûreté Roissy CDG – Orly – LBG.

1 jour 4 heures et 30 minutes

Programme de formation

Public visé

Personnels désignés Référents et/ou Correspondants sûreté de l'entreprises pour les aéroports de Roissy CDG, Orly ou LBG

Pré-requis

Français Lu et écrit et parlé.

Vérifications des antécédents selon l'art. 11.1.3 de l'AIM du 11/09/2013

Détenir un code d'identification d'accès à la plateforme CorSur

Objectifs pédagogiques

- **1ere partie** : Formation Module §11.2.6.2 du règlement EU2015/1998 :
- a) Connaissance des actes d'intervention illégale perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles.
- **b) Connaissance des exigences légales applicables et connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation, y compris, entre autres, la menace interne et la radicalisation.**
- c) Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté;
- d) Compréhension de la configuration du poste d'inspection/filtrage et du processus d'inspection/filtrage;
- e) Connaissance des procédures de contrôle d'accès et des procédures d'inspection/filtrage correspondantes;
- f) Connaissance des cartes d'identification aéroportuaires utilisées dans cet aéroport;
- g) Connaissance des procédures de notification;
- h) Aptitude à identifier des articles prohibés et à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté.
- i) Connaissance des procédures de notification et des sanctions encourues par les personnes physiques en cas de manquement

2eme partie : Formation Correspondant sûreté sur les aéroports de Roissy CDG, Orly et Le Bourget :

- Connaissance de la réglementation locale : Arrêtés préfectoraux sûreté et sécurité CDG/ORY/LBG
- Connaissance des obligations des employeurs :
 - - Embauche et vérification des antécédents des personnels
 - - Demande et restitution de CIA
 - - Demande et restitution de LVP
 - - Connaissances des formations sûreté et sécurité réglementaires obligatoires
- Présentation de la plateforme ADP Corsur et des demandes dématérialisées de Carte d'Identification Aéroportuaire.



- Exercices pratiques de préparation de dossier et de dépôt de demande de CIA sur la plateforme Corsur

Description / Contenu

Paragraphe §11.2.6.2 du règlement européen n°2015/1998: formation des personnes accédant à la ZSAR sans escorte. (Initiale)

Modalités pédagogiques

Formation présentielle en salle

Voir Synthèse du programme pédagogique

Moyens et supports pédagogiques

Cours théorique PowerPoint® / Vidéoprojecteur / Test d'évaluation de fin de stage

Cette formation est aussi disponible en e learning.

Modalités d'évaluation et de suivi

QCM avec note minimale de validation fixée à 12/20

Modalités Accessibilité

Le centre de formation REM dispose de locaux accessibles aux personnes en situation de handicap moteur pour les formations en présentielle. (Salle de formation en Rez de chaussée).

Merci de contacter notre secrétariat au 01 41 19 81 79 si vous êtes en situation d'handicap.